



N° de
résolution ou
annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

**RÈGLEMENT N°SQ-900-43
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-900 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement afin de réglementer le stationnement dans le secteur du Camp de l'Armée du Salut;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 8 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1

L'annexe G est modifiée par l'ajout des interdictions suivantes :

Rues	Endroit
372 ^e Avenue	Deux côtés
373 ^e Avenue	Deux côtés
378 ^e Avenue	Deux côtés
380 ^e Avenue	Deux côtés
381 ^e Avenue	Deux côtés
382 ^e Avenue	Deux côtés
383 ^e Avenue	Deux côtés
385 ^e Avenue	Deux côtés
386 ^e Avenue	Deux côtés
Rue Marcel	Deux côtés
Chemin du Lac-de-L'Achigan	Deux côtés, entre la jonction du chemin du Lac-de-L'Achigan et de la 270 ^e Avenue jusqu'à la 411 ^e Avenue

ARTICLE 2

La zone d'interdiction sera identifiée par des panneaux de type P-150 qui doivent être installés en conformité avec le code de signalisation routière et l'inspecteur municipal est désigné pour installer et maintenir les panneaux requis.

ADOPTÉ

Bruno Larocque, maire

Marie-Ève Huneau, greffière et sec.-trés. adjointe

Avis de motion : 2021-06-150 8 juin 2021
Dépôt du projet de règlement : 2021-06-150 8 juin 2021
Adoption du règlement : 2021-07-XX 13 juillet 2021
Avis public d'entrée en vigueur :